

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PLAINE COMMUNE  
COMMUNE DE PIERREFITTE-SUR-SEINE**

# **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

## **MODIFICATION N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE PIERREFITTE-SUR-SEINE**

Par arrêté n° 18/17 en date du 18 avril 2018, monsieur le Président de l'établissement public territorial Plaine Commune a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Pierrefitte-sur-Seine.

La modification du Plan Local d'Urbanisme soumise à enquête porte entre autre sur :

- la définition d'Orientations d'Aménagement et de Programmes sur trois secteurs de la commune (Jules Vallès / Allende-Lénine-Guéroux / rues de Paris-Maurice David) avec des dispositions réglementaires particulières, afin de permettre et d'encadrer la réalisation d'opérations d'aménagement ;
- l'actualisation de dispositions graphiques et réglementaires (emplacements réservés, bâti intéressant) ;
- l'évolution du zonage dans les secteurs avenue Elisée Reclus (N1) et rue Parmentier ;
- l'instauration d'une disposition réglementaire destinée à permettre un contrôle de la taille minimale des logements dans les quartiers pavillonnaires classé en zone UG dans le PLU.

Au terme de l'enquête, le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête et des avis des personnes publiques associées, sera soumis, en vue de son approbation, au Conseil de Territoire.

Les informations environnementales se rapportant au projet figurent dans le dossier de modification du Plan Local d'Urbanisme.

M. Daouda SANOGO a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision de madame la Présidente du Tribunal Administratif de Montreuil en date du 14 mars 2018.

**L'enquête se déroulera pendant 15 jours consécutifs du 14 mai 2018 au 28 mai 2018 inclus, en Mairie de Pierrefitte-sur-Seine – 2 place de la Libération- Pierrefitte-sur-Seine (93 380) aux jours et heures habituels d'ouverture.**

Le Commissaire Enquêteur recevra le public les jours suivants :

- **lundi 14 mai 2018 de 9h à 12 h en Mairie de Pierrefitte-sur-Seine – 2 place de la Libération- salle BM1**
- **lundi 28 mai 2018 de 14h à 17h en Mairie de Pierrefitte-sur-Seine – 2 place de la Libération- salle BM1**

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public à l'accueil de l'Unité Territoriale Droit des Sols et Foncier de la mairie de Pierrefitte-sur-Seine pendant toute la durée de l'enquête aux jours et horaires d'ouverture et de fermeture habituels :

- les lundi, mercredi, et vendredi : de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
- le mardi : de 8h30 à 12h
- le jeudi: de 13h30 à 17h30

Le public pourra prendre connaissance du dossier, au format papier et sur un poste informatique, et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'Hôtel de ville de Pierrefitte-sur-Seine – 2 place de la Libération – 93380 Pierrefitte-sur-Seine.

En outre, le public pourra transmettre ses observations, propositions et contre-propositions directement à l'adresse suivante : [plu-pierrefitte@plainecommune.com.fr](mailto:plu-pierrefitte@plainecommune.com.fr)

Le dossier d'enquête publique sera également consultable durant toute la durée de l'enquête sur le site Internet de la commune de Pierrefitte-sur-Seine à l'adresse suivante : [www.mairie-pierrefitte93.fr](http://www.mairie-pierrefitte93.fr) et sur le site Internet de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune: [www.plainecommune.fr](http://www.plainecommune.fr)

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au Président de l'établissement public territorial Plaine Commune le dossier de l'enquête, le registre et les pièces annexées, accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Montreuil et à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Le rapport relatara le déroulement de l'enquête et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Dès leur réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an au service Urbanisme et droit des sols (Hôtel de Ville, 2 place de la Libération– 93380 Pierrefitte-sur-Seine), sur le site Internet de la commune de Pierrefitte-sur-Seine : [www.mairie-pierrefitte93.fr](http://www.mairie-pierrefitte93.fr) et sur le site Internet de l'Etablissement Public Territorial Plaine Commune: [www.plainecommune.fr](http://www.plainecommune.fr).

Toute information relative à cette enquête pourra être demandée à Monsieur Frédéric Platon du service Urbanisme et droits des sols de la mairie de Pierrefitte-sur-Seine - Hôtel de Ville, 2 place de la Libération– 93380 Pierrefitte-sur-Seine – tél : 01.71.86.38.30.